

n°20 | MARS 2024

La revue des  
propriétaires forestiers privés

# Parlons Forêts

## Forêts Privées du Grand Est

- Des investissements importants dans les scieries du Grand Est
- Le FA3R à 10 ans
- Trop de plastique issu des protections gibier laissé en forêt

### Dossier :

Le point sur le bois énergie en région

*Inclus à ce journal,  
le programme de réunions et  
formations forestières de 2024*



## Un grand merci

**D**ans la Région Grand Est, la forêt privée couvre 711 000 ha détenus par 323 000 propriétaires, dont 22 000 possèdent plus de 4 ha. **Ils sont tous concernés par l'action du CNPF**, nécessairement pour les propriétaires de plus de 20 ha, nouveau seuil des PSG, ou volontairement pour tous à travers les missions de développement et de regroupement forestier dévolues au CNPF.

Pour assurer son rôle, la délégation Grand Est du CNPF dispose d'une cinquantaine d'agents (tout confondu, CDI et CDD) **avec à leur tête Alain LEFEUVRE, directeur depuis un peu plus de 10 ans**, tout d'abord du CRPF Lorraine-Alsace, puis d'une direction partagée avec celui de Champagne-Ardenne, puis à partir d'avril 2017 suite à la réforme du CNPF, de sa délégation Grand Est.

Durant cette décennie, les défis n'ont pas manqué de se présenter à lui. En tout 1<sup>er</sup> lieu, celui de mettre en œuvre l'organisation de l'Établissement dans sa nouvelle dimension, tâche demandant une forte écoute, une bonne dose d'imagination et un stoïcisme à toute épreuve. Ou encore de ne pas se laisser marginaliser dans une région où, par exception, la forêt privée n'est pas majoritaire (*on se souvient par exemple des Assises de la Forêt Privée en 2016, avec Corinne LEPAGE comme grand témoin*). Sa connaissance du milieu forestier local et national, qu'il a côtoyé durant sa carrière aussi bien au sein de l'ONF en Meurthe et Moselle, de la DDAF du Bas-Rhin, puis de la DRAAF en Alsace, tout comme son expérience de l'Administration lui ont été précieuses dans l'accomplissement de son travail. **Car loin d'être un long fleuve tranquille, ces dernières années ont réservé leur lot de réformes à mettre en œuvre et de crises à gérer.**

Sans entrer dans le détail des contrats d'objectifs, des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole et autres programmes divers et variés, ni détailler les crises sanitaires et climatiques, avec en prime l'environnementalisme débridé qui conduit à produire des injonctions contradictoires dans la gestion forestière, notre Directeur avec l'appui de son équipe et grâce au binôme qu'il a su construire avec son Président **a dû gérer nombre de dossiers difficiles**, pour lesquels il a su parfaitement donner un cap à ses services et éclairer les élus dans leurs décisions. **Il a ainsi posé sa marque dans les dossiers sensibles** ; on peut citer, par exemple le déséquilibre sylvo cynégétique, dossier dans lequel il a inlassablement mis l'État devant ses responsabilités, ou encore la construction de rapports équilibrés entre la Forêt Privée et les Chambres d'Agriculture.

Ayant fait valoir ses droits à la retraite, nous croyons pouvoir nous faire le porte-parole des forestiers du Grand Est pour **le remercier chaleureusement de son action pour la forêt privée durant toutes ces années**. Après ce parcours remarquable mais agité, l'apiculture, qui est l'une de ses passions, lui paraîtra alors une activité bien paisible !

Vincent OTT et Patrice BONHOMME

Président et Vice-Président du CNPF Grand Est

## Sommaire

- **Actualités :**
  - Un 1<sup>er</sup> site pilote labellisé pour l'équilibre sylvocynégétique dans la Marne 3
  - 10 ans de partenariat de la filière pour reconstituer la ressource résineuse du massif vosgien 4
  - Conseil Régional et Départemental de Moselle au chevet de la forêt morcelée 5
- **Parole à :**  
FRANSYLVA Ardennes 6
- **DOSSIER :**  
Le bois, une énergie renouvelable I - IV
- **Parole à :**  
FRANSYLVA Meurthe et Moselle 7
- **Économie :**  
Importants investissements en scieries : exemple de la scierie Gaiffe dans les Vosges 8
- **Technique :**  
Après la plantation, quelles opérations réaliser ? 9
- **Portrait :**  
Dominique GEKIERE, une vie de peuplier 10
- **Arbre au vert :**  
Des nouvelles de la population palatino-vosgienne de lynx 11
- **Autour de nous :**
  - Les 2<sup>èmes</sup> Assises des forêts et du bois du Grand Est
  - La scierie Huberlant 12

# Labellisation du 1<sup>er</sup> site pilote de la démarche Brossier-Pallu à Épernay



Remise de l'attestation de site pilote à M. Barthélemy et M. Joly par J. Pallu

Laurence Camnot © CNPF GE

Le 22 novembre 2023, Matthieu Barthélemy, gérant du Groupement forestier d'Épernay, et Martial Joly, son gestionnaire de chasse, ont reçu **la labellisation « Site Pilote - Équilibre forêt-gibier »** dans le cadre de la démarche Brossier-Pallu.

Cette démarche partenariale vise à réaliser un constat partagé de la situation d'équilibre forêt-gibier d'une propriété, d'identifier les causes du déséquilibre, de définir et d'appliquer des solutions visant à rétablir la situation.

Après plusieurs années de dialogue, d'échanges, de constats de terrain, d'aménagements et d'efforts dans les réalisations, la forêt du GF d'Épernay devient le 1<sup>er</sup> site-pilote français de la démarche Brossier-Pallu. Cette labellisation en fait un site d'expérimentations et d'innovations tant sylvicoles que cynégétiques, mais aussi **une forêt « vitrine » qui accueillera des formations à des fins pédagogiques.**

Une convention technique de labellisation a été signée par le gérant de la propriété, le responsable de chasse, le gestionnaire forestier, la délégation Grand Est du Centre National de la Propriété Forestière, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Marne et Fransylva Grand Est, en présence de Pierre Brossier et Jacky Pallu, auteurs de la méthode.

Bénéficiant d'un financement des Ministères de l'agriculture et de l'écologie, la démarche Brossier-Pallu est amenée à se déployer dans toute la France et d'autres sites pilotes devraient prochainement être labellisés, en forêt privée comme en forêt publique.

## Une nouveauté dans les formations FOGEFOR

Nous lançons cette année, 2 cycles FoGeFor en webinaire, c'est-à-dire à distance. Nous souhaitons expérimenter ce type d'apprentissage pour permettre aux propriétaires d'avoir accès plus facilement à une formation qualifiante, en évitant des déplacements parfois lointains et une organisation dans son suivi plus libre. Toutefois, nous avons maintenu des journées de terrain pour mettre en œuvre les connaissances acquises en distanciel. **Retrouvez le programme des 2 cycles FoGeFor sur notre site internet <https://grandestcnpf.fr> dans l'onglet « se former, s'informer ».**

Jacques Geny nous a quitté brutalement le 20 décembre dernier.

Assureur de métier, il gérait 1 000 ha en 6 massifs, en Moselle et Meurthe-et-Moselle, des forêts de famille, et aussi des groupements forestiers qu'il avait créés avec des amis ou connaissances. Très présent sur le terrain, il veillait scrupuleusement à l'intérêt des propriétaires, et au développement de la filière régionale. Administrateur de la coopérative F&BE, il avait également été président de la fédération des chasseurs de Meurthe-et-Moselle. À ce titre, il avait été « passeur » entre les forestiers et les organisations cynégétiques. La rédaction présente ses condoléances à sa famille.



## De nouveaux arrivants au CNPF Grand Est

- **Ninon Wehrle**, jeune diplômée d'un master en sciences de l'environnement, prend ses fonctions de technicienne de secteur sur le département du Haut-Rhin en remplacement de Thierry Bouchheid - 07.62.94.73.74.
- **Claire Duprez**, secrétaire de l'antenne alsacienne du CNPF Grand Est - 03.88.19.55.50.
- **Audrey Ely**, chargée de mission développement durable pour l'étude du devenir des systèmes de protection des plants contre la dent du gibier (voir encart page 4) - 06.71.57.65.52.
- **Jean de la Pomelie**, chargé de mission sur le secteur des Ardennes dans le cadre du programme d'animation de la petite forêt privée - 06.64.74.33.70.



# 10 ans de partenariat de la filière pour reconstituer la ressource résineuse du massif vosgien : une réussite exemplaire !

**Le 27 octobre 2023, à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans du FA3R<sup>(1)</sup>, tous les partenaires du Fonds se sont retrouvés à Saint Stail, dans les Vosges, sur la propriété de M. Etienne Algrain. Un parcours de 2 km au sein de la propriété a permis de découvrir les différentes plantations réalisées depuis 2013, date de création du fonds.**

**D**urant les 1<sup>ères</sup> années, l'épicéa était l'essence privilégiée, puis M. Algrain a diversifié en douglas et pin sylvestre. Au total, ce sont 6,50 ha qui ont bénéficié du FA3R en 6 reboisements étalés de 2013 à 2019. Ces peuplements ont été très bien entretenus et présentent aujourd'hui une belle croissance.

### Un dispositif simple et efficace

Le système mis en place repose sur l'attribution d'une aide forfaitaire/ha (750 à 2 250 € selon les essences et modalités retenues). **Pour être aidées, les plantations doivent être situées dans le massif vosgien** et respecter les règles d'éligibilités prévues par le Fonds.

La 1<sup>ère</sup> exigence est de **reboiser**

Sous l'impulsion du CNPF Grand Est, le FA3R a été créé en 2013 par les professionnels locaux de la filière bois (1<sup>ère</sup> transformation, industrie lourde, coopératives, pépiniéristes, ...). Accompagné par l'interprofession Fibois Grand Est, le CNPF et le service Forêt des Chambres d'agriculture, le fonds a pour objectif de pérenniser la ressource forestière en apportant une aide aux propriétaires qui désirent reboiser en résineux.

**une surface comprise entre 0,5 et 4 ha dans une propriété de moins de 10 ha d'un seul tenant.** D'autres conditions d'éligibilité sont requises comme, par exemple, le choix des essences ou les densités de plantation. Il convient de se renseigner auprès de Fibois Grand Est, des techniciens du CNPF Grand Est et du service Forêt de la Chambre d'agriculture ou des partenaires du fonds.

### Des résultats probants

Depuis 10 ans, le FA3R a permis de financer de nombreuses plantations, ce sont ainsi :

- ◆ 570 dossiers enregistrés pour 710 ha.
- ◆ **570 000 € d'aides** versés aux propriétaires forestiers privés **pour une surface subventionnée de 540 ha.**
- ◆ 850 000 plants financés.

Il y a 10 ans, épicéa et douglas représentaient une grande majorité des reboisements, aujourd'hui les projets se diversifient et favorisent les mélanges d'essences. Cela permet d'accroître la prise en compte environnementale et de répondre aux évolutions du climat.

Michèle FLAMBARD  
Technicienne CNPF GE

## Que deviennent les protections des plants contre la dent du gibier une fois qu'elles ont servi ?

C'est à cette délicate et intéressante question qu'Audrey Ely, ingénieure chargée de mission développement durable, devra répondre dans le cadre de son travail mené au sein du CNPF Grand Est.

En effet, le renouvellement des peuplements par plantation nécessite dans la plupart des forêts de notre région l'utilisation d'un dispositif de protection contre les dégâts de gibier. Protections individuelles en plastique, clôtures métalliques, répulsifs font partie des solutions actuellement sur le marché. Pour ne prendre que l'exemple des gaines plastiques, elles ne sont pas forcément retirées et recyclées lorsque les arbres n'en ont plus besoin. Résultat : des matériaux non ou difficilement biodégradables sont laissés en forêt. L'objectif de ce travail, est de faire un état des lieux de la situation dans le Grand Est, de proposer des solutions de collecte et de recyclage, et enfin d'explorer les dispositifs de protections alternatives qui seraient biodégradables.

Ce projet complète le projet PICO (Protections Individuelles des plants Contre les Ongulés) porté par l'INRAE, qui compare différentes méthodes de protections individuelles.

Audrey sera amenée à rencontrer différents acteurs sur cette thématique : agents du CNPF, gestionnaires forestiers, propriétaires, organismes de recyclage, ...

**Si vous êtes concerné(e) ou intéressé(e) par cette thématique et souhaitez échanger sur ce sujet, vous pouvez d'ores et déjà contacter Audrey à cette adresse : [audrey.ely@cnpf.fr](mailto:audrey.ely@cnpf.fr) ou au 06.71.57.65.52.**

<sup>(1)</sup> FA3R : Fond d'Aides à la Reconstitution de la Ressource Résineuse.

# Conseil Régional et Conseil Départemental de Moselle au chevet de la forêt morcelée

**Franck Leroy, Président de la Région Grand Est et David Suck, Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle représentant le président Weiten, ont répondu favorablement à l'invitation de Guillaume Burkel, propriétaire de petites parcelles à Harreberg, en Moselle, à venir chez lui pour se pencher sur la problématique du morcellement.**

Une bonne cinquantaine de personnes était présente à Harreberg, dans le Pays de Sarrebourg, autour de Franck Leroy, David Suck et Guillaume Burkel. Ce dernier a expliqué, avec passion et émotion, comment il a construit une unité de gestion de 3 ha 55, à partir d'une 1<sup>ère</sup> parcelle de 28,20 ares avec tout un cortège d'obstacles à franchir.

Fransylva (Didier Daclin) et le CNPF GE (Vincent Ott) **ont souligné l'importance des petites forêts privées** : « elles représentent un enjeu important en termes de gestion durable, d'augmentation de la récolte, de puit de carbone ; **il faut ajouter désormais le risque incendie**, car beaucoup de petites parcelles ne sont pas entretenues ». Les phénomènes fréquents de vol de bois et d'escroqueries que subissent les

propriétaires de petites forêts ont également été évoqués.

Franck Leroy et David Suck ont ainsi pu appréhender les difficultés auxquelles sont confrontés les propriétaires de forêts morcelées pour les mettre en valeur. La nécessité d'un programme soutenant ces actions a semblé faire l'unanimité. D'ores et déjà, **David Suck a annoncé la mise en place très ambitieux d'un programme d'incitation au regroupement foncier** par le Conseil Départemental de Moselle.

À l'issue de cette rencontre, symboliquement, Franck Leroy et David Suck ont planté un tilleul venant compléter le récent reboisement fait par Guillaume Burkel pour remplacer des épiceas scolytés. Bravo Guillaume !

Thierry BOUCHHEID  
Ingénieur CNPF GE



Reboisement en forêt Harreberg, le 19 octobre 2023

© Stadler - RGE

## Forêt morcelée : forte demande d'accompagnement des propriétaires. Un exemple dans la Vallée du Hure (88)

Ce sont **plus de 80 propriétaires** de forêt privée qui se sont réunis à HURBACHE (88), le vendredi 22 septembre 2023 à l'invitation du Centre National de la Propriété Forestière Grand Est (CNPF GE), et des Mairies de DENIPAIRE, HURBACHE et ST JEAN D'ORMONT.

Souvent démunis devant les dégâts qu'occasionnent les scolytes ou à la recherche d'alternatives pour limiter le risque climatique sur leurs forêts, les propriétaires sont venus en nombre pour discuter, échanger les points de vue et tenter de trouver des solutions pour la mise en valeur de leurs parcelles, très souvent de petite taille. Dois-je vendre ? À qui puis-je m'adresser pour entretenir mes parcelles ? Quel est le prix de mon bois ? Puis-je être aidé financièrement ? Quels arbres planter ? L'animation de cette réunion **portait sur 3 axes prioritaires** :

- ◆ Aider au **regroupement du foncier** forestier mettant en relation les propriétaires vendeurs et acheteurs.
- ◆ **Optimiser l'accès** aux parcelles en proposant des solutions pour une desserte collective.
- ◆ Accompagner les propriétaires pour la réalisation d'**actions sylvicoles durables** sur leurs parcelles forestières.

Si vous possédez des propriétés dans les 3 communes précitées, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement de notre chargé de mission Xavier BLAISON (07.63.79.50.08). Des visites conseil vous sont proposées : elles sont gratuites !

**Ce programme d'animation des petites forêts privées, par le CNPF GE, les Chambres d'agriculture et Fransylva, devrait prendre bientôt une nouvelle dimension, en intégrant de nouveaux partenaires et en dynamisant le regroupement foncier par la mise en place de bourses sur internet, à l'exemple de celle du département des Vosges.**



## Fransylva 08 Quand les forestiers racontent la forêt !

Fransylva Ardennes a organisé récemment, en liaison avec 3 communes du département, des réunions forestières de secteur au profit des élus, du grand public, des propriétaires forestiers et de leurs familles pour expliquer tous les services rendus aujourd'hui à notre société par la forêt.

La 1<sup>ère</sup> s'est déroulée le jeudi 26 octobre dernier à **Maubert-Fontaine**, la 2<sup>nd</sup>e le vendredi 17 novembre à **Haraucourt**, dans le cadre d'un cycle de projections sur le développement durable et la 3<sup>ème</sup> le vendredi 24 novembre à la Mairie de **Marcq**. Ces réunions répondaient à un double objectif. D'une part, **sensibiliser les citoyens** sur un sujet ô combien d'actualité en expliquant la contribution essentielle apportée par les propriétaires forestiers qui défendent le rôle multifonctionnel des forêts et valorisent à la fois ses fonctions économiques, sociales et environnementales. D'autre part, **inviter les forestiers non encore adhérents à nous rejoindre** pour exprimer leur solidarité, renforcer la représentation au niveau départemental, régional et national de la Fédération Fransylva, qui travaille chaque jour à leur profit et enfin bénéficier d'une assurance en Responsabilité Civile de leurs bois.

Réunion à Haraucourt (08)

Henry Billaudel

Le documentaire de 52 minutes « Quand le forestier montre la lune ! » réalisé par M. Jean Desmaison a été présenté. Ce film explique la dynamique forestière et présente les enjeux actuels et futurs de la gestion forestière. Il montre surtout la réalité de l'action au quotidien du forestier passionné et engagé sur plusieurs générations, tout en rétablissant certaines vérités, auprès de notre société civile.

Un débat suivait la projection, au cours duquel les questions des coupes rases, de la gestion durable de nos forêts, de la transition écologique et bien sûr du projet de forêt primaire en Ardennes porté par l'association Francis Hallé ont été abordées.



Un moment de convivialité autour du verre de l'amitié clôturait ces soirées.

**Ces différentes réunions ont regroupé environ 150 personnes** âgées de 15 à 90 ans, très intéressées par la forêt et les défis que doivent relever les propriétaires. Le film a été particulièrement apprécié et les débats ont permis de lutter contre certaines idées reçues sur la forêt tout en insistant sur son rôle multifonctionnel.

Aujourd'hui, l'expression proverbiale française « pour vivre heureux, vivons cachés » n'est plus de mise et les forestiers doivent absolument « sortir du bois » **pour communiquer et expliquer sans relâche leur triple rôle :**

- ◆ Répondre aux besoins des consommateurs en bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie... ;
- ◆ Préserver le vivant, car la forêt regroupe 80 % de la biodiversité ;
- ◆ Assurer le rôle primordial de la forêt dans la transition écologique.

Pour conclure je reprendrais cette phrase, extraite des vœux 2024 de notre président national Antoine d'Amécourt : « **Plus que jamais, au cœur de la ruralité, partageons et faisons rayonner la passion des forestiers responsables et porteurs d'une part des solutions d'avenir que notre société attend !** »

Henry BILLAUDEL - FRANSYLVA 08



# BOIS ÉNERGIE : quels enjeux aujourd'hui ?

Avec 34,2 % de la production énergétique du Grand Est (DREAL Grand Est, 2023), le bois énergie est la 1<sup>ère</sup> énergie renouvelable de la région. La hausse du prix des énergies fossiles et les enjeux autour de la décarbonation en font une énergie très demandée, que ce soit du côté des particuliers, des collectivités, ou encore des entreprises. 2 points sont cependant évoqués régulièrement : Quel impact sur la qualité de l'air ? ou encore, La forêt peut-elle répondre à la demande croissante de bois énergie, ainsi qu'aux besoins de l'industrie lourde ? Le présent dossier fait le point sur ces questions, avec notamment les données 2022 de l'observatoire bois d'industrie et bois énergie (BI/BE) de FIBOIS Grand Est qui viennent d'être publiées.

## Le bois bûche séduit toujours de nombreux consommateurs

22 % des ménages du Grand Est utilisent le bois énergie comme source de chauffage principal ou d'appoint (Atmo Grand Est, FIBOIS Grand Est, 2020). Le combustible utilisé de manière majoritaire par les particuliers est le bois bûche : il représente 92 % du bois énergie consommé par les particuliers.

Les marchés du bois de chauffage ont subi une forte hausse de la demande en 2022, avec des consommateurs ayant eu peur de manquer de gaz, de fioul ou encore de subir des coupures de courant.

Le prix de la bûche a notoirement augmenté les 2 dernières années (des variations étant possibles selon la zone géographique du Grand Est), alors qu'il n'avait pas progressé depuis près de 10 ans. En effet, les professionnels de la filière font en général face à des difficultés pour accroître leurs prix en raison de prix toujours bas des marchés parallèles. Cette augmentation du prix de la bûche a permis aux entreprises de couvrir en partie la hausse des coûts de production : prix du bois, coût de l'électricité ou encore du carburant...

Malgré cette augmentation (modérée au regard de la hausse des prix des énergies fossiles), le bois bûche est l'une des énergies les moins chères du marché, et reste plébiscité par les particuliers.

## Focus : le bois énergie et la qualité de l'air

Comme toutes les combustions, celle du bois engendre des émissions de particules et de molécules potentiellement polluantes. Les taux d'émission varient selon plusieurs paramètres : la qualité du combustible, le type d'appareil de chauffage, la qualité de l'installation et le bon entretien de celle-ci.

De nos jours, l'enjeu principal pour la qualité de l'air en lien avec le bois est le renouvellement des appareils de chauffage individuels anciens et la sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques :

- ◆ utiliser du bois sec et propre, et pour cela respecter la réglementation (voir ci-dessous).
- ◆ dans un appareil performant, installé par un professionnel et entretenu correctement.

Ainsi, le remplacement d'appareils anciens et des foyers ouverts par du matériel performant labellisé Flamme Verte a permis en moins de 10 ans de diviser les émissions de particules fines par 10 (Syndicat des énergies renouvelables, France Bois Forêt, 2021).

**La réglementation sur le bois de chauffage, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023**, porte sur des critères techniques obligatoirement mentionnés lors de la vente de bois bûche :

- essences, longueur, quantité et taux d'humidité moyen doivent être clairement mentionnés ;
- s'y ajoute la mention de « prêt à l'emploi » si le taux d'humidité moyen du lot de bois bûche est inférieur ou égal à 23 % sur masse brute, ou « à sécher avant emploi » lorsque ce taux dépasse les 23 % ou n'est pas connu par le distributeur. Dans ce cas, le temps de stockage minimal devra être indiqué.



Antoine de Lauriston © CNPF

### Faire appel à un professionnel du bois de chauffage

C'est encourager l'économie locale et s'assurer d'avoir un bois de bonne qualité (humidité contrôlée et mentionnée, facturation respectant les réglementations en vigueur...). Les professionnels partenaires dans la démarche Grand Est Bois Bûche s'engagent depuis de nombreuses années à fournir les informations aujourd'hui obligatoires : essences vendues, classe d'humidité, dimension du combustible, quantité vendue... .



Nicolas Bretonneau © CNPF

## Le granulé (pellet), pour les particuliers, mais aussi pour des chaufferies collectives

En 2022, 250 000 tonnes de granulés ont été produites par les entreprises du Grand Est, ce qui représente 12 % de la production française.

La demande en pellet prend de l'ampleur depuis plusieurs années, en particulier depuis la mise en place d'aides à l'achat d'appareil de chauffage individuel.

En 2022, les granulés ont subi une hausse de prix très importante, en raison de la crise énergétique globale accentuée par la guerre en Ukraine. Les fournisseurs ont dû en importer pour faire face à la forte demande, avec des prix européens plus élevés qu'en France. En parallèle, les producteurs ont connu une forte augmentation de leurs coûts de revient (électricité, transport...); enfin, le ralentissement du BTP a impacté l'activité des scieries, avec mécaniquement moins de produits connexes (sciures et dosses) pour approvisionner l'industrie lourde et les fabricants de granulés.

Malgré des pellets disponibles aujourd'hui, avec des prix moins élevés que l'hiver dernier, des difficultés se font ressentir pour les professionnels de la filière. Ils doivent rassurer les consommateurs et composer avec un hiver globalement tardif.

## La plaquette forestière, principal combustible utilisé dans les chaufferies bois

Le bois énergie est aussi utilisé dans des chaufferies collectives -le plus souvent sous la forme de plaquettes forestières- assurant chauffage ou encore production d'eau chaude pour de nombreux foyers. Il est également utilisé dans le process de certaines chaufferies industrielles (séchage...). Environ 1 000 000 de tonnes de plaquettes forestières ont été commercialisées en 2022 dans le Grand Est, majoritairement revendues en région, dans des chaufferies industrielles ou collectives.

Depuis 2010, on constate un véritable essor de ces chaufferies au bois, grâce à des politiques nationales et régionales incitatives, visant notamment à développer l'usage des énergies renouvelables. Ainsi, fin 2022, les 1 530 chaufferies bois du Grand Est consommaient 1,7 million de tonnes environ.

La demande en bois pour la production de chaleur s'accroît depuis peu avec la volonté de certaines entreprises de sortir des énergies fossiles, dans une logique de décarbonation.

Claire JUNKER - FIBOIS Grand Est



Stéphane Nalin © CNPF

## Témoignage : Retour d'expérience de l'unité biomasse de l'UEM (Usine d'Electricité de Metz)

Depuis 1961, la centrale thermique de Metz-Chambière utilisait le principe de la cogénération pour produire à la fois de l'électricité et de la chaleur pour le réseau de chauffage urbain de Metz Métropole, représentant aujourd'hui l'équivalent de 40 000 logements (le 3<sup>ème</sup> réseau de chaleur en France).

En 2012, l'UEM remplace le charbon par une unité de production biomasse de 52 Mégawatt thermique et 9,5 Mégawatts électriques, utilisant près de 100 000 tonnes de plaquettes/an, dont près de 70 000 tonnes de plaquettes forestières venant d'un rayon de moins de 100 km en moyenne. La part issue des forêts privées représente environ 25 %, dont une grande partie est fournie par la Coopérative F&BE, dans la cadre d'un contrat de longue durée négocié dès le début de la mise en service. Cette coopération avec les acteurs de proximité garantit une stabilité des ressources pour l'UEM et une assurance de débouché de bois énergie pour les acteurs locaux.

La transformation énergétique opérée par l'UEM vers des énergies renouvelables, il y a maintenant plus d'une décennie, s'est avérée très pertinente dans le contexte actuel, des coûts très fluctuants du gaz lié à la situation géopolitique actuelle en Europe. Ce changement stratégique est également pertinent pour son engagement maximal dans la transition énergétique en basculant quasi instantanément près de 30 % de la production de chauffage de Metz vers les énergies renouvelables. Le retour d'expérience avec nos partenaires forestiers est très satisfaisant autant sur le plan qualitatif que sur le respect des engagements, ceci au bénéfice de la collectivité et pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Laurent UMBER - Directeur Production UEM



### La forêt peut-elle répondre à la demande ?

L'enjeu principal est de bien prendre en compte la ressource réellement disponible et les débouchés déjà existants pour limiter les risques de déstabilisation de la filière.

Dans le Grand Est, les récoltes globales annuelles évoluent peu ou pas (une pointe à 7,7Mm<sup>3</sup> en 2018, contre 7,1Mm<sup>3</sup> en 2022) ; mais il est réel que la part du bois énergie récolté augmente, pour atteindre 30 % en 2022, désormais au même niveau que la part de l'industrie lourde (voir *histogramme page IV*).

L'industrie lourde du Grand Est et de pays limitrophes, avec la fabrication de panneaux, d'isolants, de papier ou encore de charbon de bois représente une activité de 1<sup>er</sup> plan et consomme 4,5 millions de tonnes de bois.

Une concurrence dans les approvisionnements de l'industrie lourde et ceux des réseaux de chaleur se dessine aujourd'hui et pose des questions de prospective.

Cette situation n'est-elle que conjoncturelle ? (faiblesse du secteur du bâtiment, conditions météorologiques qui freinent les exploitations ...).

Faut-il privilégier la production de panneaux de bois (stockant du carbone) ou celle d'une énergie renouvelable et décarbonée en faisant une entorse à la hiérarchie des usages (voir *encadré page IV*) ?

Le renouvellement des peuplements dépérissants ne va-t-il pas produire à moyen terme des volumes importants de petits bois, BI ou BE ?

Et, question récurrente depuis le Grenelle de l'environnement : peut-on augmenter les récoltes ? *Ndlr : Les études démontrent que la solution se trouve d'abord dans la mise en valeur (c-à-d la pratique de la gestion durable) des forêts morcelées.*

Toutes ces questions sont sur la table ; de prochaines publications de l'IGN et de l'ADEME, ou encore des travaux sur une approche fine de l'utilisation des déchets de bois, pourront permettre d'éclairer les nécessaires discussions entre les acteurs de la filière.

Mais rappelons tout de même que bois d'industrie et bois énergie sont en grande partie des co-produits du bois d'œuvre, et lorsque le marché du bois d'œuvre n'est pas en forme, les autres acteurs le ressentent ! C'est le cas aujourd'hui.

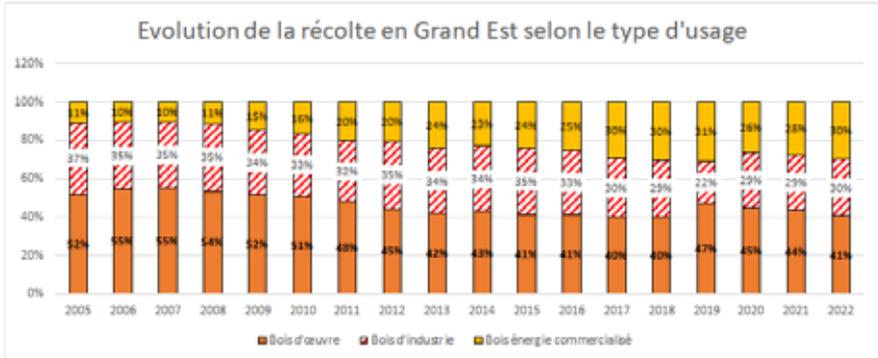
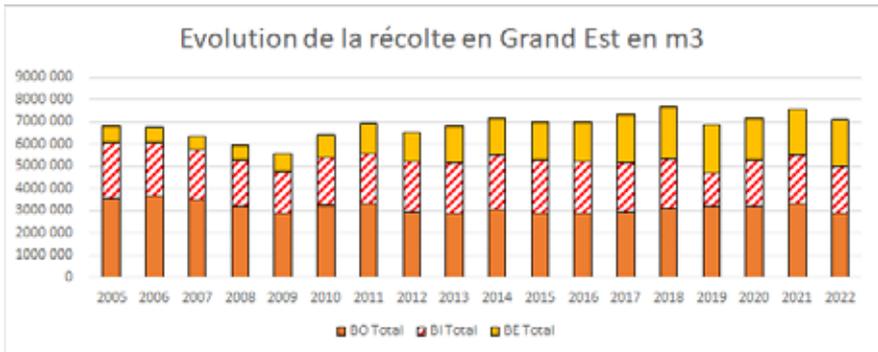
### Hiérarchie des usages

Les politiques publiques s'inscrivent dans la gestion durable. Elles privilégient la production de bois d'œuvre qui induit des cycles longs permettant aux cortèges d'espèces forestières de se développer. Elles encouragent la production de matériaux stockant le carbone ; ceci se traduit par une « hiérarchie dans les usages du bois », priorisant d'abord le bois d'œuvre, puis le bois d'industrie, et enfin le bois énergie.



Jérôme Rosa © CNPF

### Évolution de la récolte en Grand Est



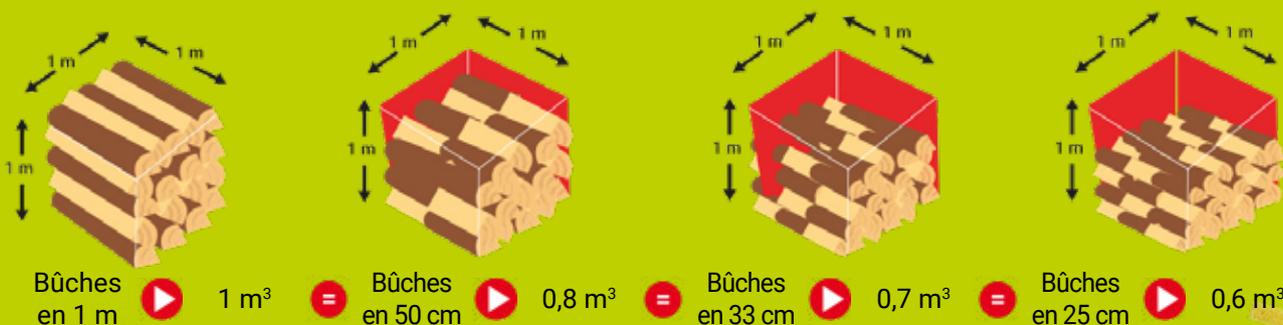
### Focus : Stère ou m<sup>3</sup>, ce n'est pas si simple ! - Extrait du site France Bois Bûche

Depuis 1978, l'unité légale de vente n'est plus le stère mais le m<sup>3</sup>.

Le « stère de référence » correspond à 1 m<sup>3</sup> de bois empilés, confectionné exclusivement avec des bûches de 1 m de longueur, toutes empilées parallèlement et rangées avec soin.

Mais 1 m<sup>3</sup> de bois correspond-il à 1 stère ? Pas

forcément ! Si la taille des bûches est inférieure à 1 m, le volume de bois apparent diminue car les vides sont mieux occupés. Ainsi votre « stère » ne correspond plus à 1 m<sup>3</sup>, mais à 0,8 m<sup>3</sup> pour des bûches en 50 cm et 0,7 m<sup>3</sup> pour des bûches en 33 cm. Pourtant, vous disposez toujours de la même quantité de bois.



Un fournisseur agréé «France Bois Bûche» établit obligatoirement la correspondance entre « m<sup>3</sup> apparent de bois empilé » et « stère de référence ».





# Parole à FRANSYLVA Meurthe-et-Moselle

Marie-Françoise Grillot © CNPF

## Fransylva 54 Forestiers, sortez du bois !

Le foncier forestier devient un enjeu de 1<sup>ère</sup> importance **avec des sollicitations extérieures au monde forestier qui se multiplient avec des besoins et des exigences multiples** : la biodiversité une valeur inestimable, le paysage un atout régional sous contrainte, les zonages agricoles et urbain des enjeux majeurs pour les politiques, les risques incendie/sanitaire/responsabilité civile des non-valeurs à assumer, une fiscalité d'exception incompréhensible dans notre monde de l'immédiat, le bois un déficit commercial français de 1<sup>ère</sup> importance, la mécanisation et l'exploitation forestière inévitables, la pression de la faune sauvage imposée sans prise en compte des conséquences pour le milieu forestier, ... **Comment faire tenir ce fragile équilibre que nous connaissons ?**

**A**insi apparaissent des valeurs de convenance que la technique forestière ne peut plus justifier, et la prise de possession des fonds mis en vente est à la portée d'acteurs non forestiers qui trouvent là réponse à leurs besoins avec des moyens politiques et financiers sans commune mesure avec la seule production forestière : fonds d'investissements, fonds lié à la fixation du carbone, terrains de chasse, outil fiscal de transmission, havre de paix pour des citoyens surmenés, biodiversité d'exception, exigence de neutralité carbone, ... C'est ainsi qu'arrivent les valeurs vénales non forestières que nous connaissons de 30 à 50k €/ha qui

**écartent les forestiers des décisions d'avenir concernant le domaine forestier.** Le nouveau guide des estimations forestières établi par les experts forestiers de France nous aidera à y voir plus clair dans les diverses valorisations du patrimoine forestier !

Le terrain a été préparé avec **de multiples décisions** d'ordre administratif : affaiblissement des formations forestières de haut niveau au profit des formations environnementalistes, rattachement de la forêt aux 2 ministères Agriculture et Environnement, affaiblissement des effectifs des DDT en charge de la forêt et de la chasse, regroupement national des CRPF avec de fortes contraintes sur les effectifs, intégration de la forêt comme élément de l'interprofession de filière, dévolution aux fédérations de chasse des décisions relatives à la gestion des plans de chasse, ...

**Réagissons ensemble !** La seule activité économique qu'assure parfaitement les experts forestiers et les coopératives est essentielle pour la vie économique du domaine forestier, mais elle ne suffit plus pour maintenir les forestiers en position de décideurs sur un territoire qui leur appartient. Chaque dérive doit être condamnée et le propriétaire concerné n'a bien souvent ni les moyens, ni la compétence pour faire face. C'est ainsi que près de chez nous, Fransylva s'est engagé auprès de propriétaires en difficulté : **Fransylva 57** a obtenu la condamnation de vols de bois orga-

nisés chez des propriétaires éloignés de leur forêt, **Fransylva 67** l'annulation d'un arrêté préfectoral de protection de sources totalement excessif qui devait limiter drastiquement la valorisation forestière, **Fransylva 54** le rappel à la loi d'une ACCA qui n'acceptait pas la présence de propriétaires forestiers non chasseurs dans ses AG, **Fransylva 68** le rappel à l'ordre de l'État concernant le non-respect de l'arrêté fourchette par les attributions de plans de chasse individuels. L'intérêt public de la forêt et le rôle essentiel des productions forestières dans la vie régionale sont des enjeux majeurs qui nous concernent ! À présent, seule, une forte représentation des propriétaires de la forêt privée donnera à nos élus **le « poids » nécessaire pour être écoutés et pris en compte au niveau des enjeux** que représentent les 43 % de forêt privée du Grand Est et les 53 000 emplois de la filière bois régionale. Les petites propriétés forestières (inférieures à 4 ha) représentent pour le Grand Est 300 000 propriétaires ; concernant les 21 000 propriétaires de plus de 4 ha, il est maintenant urgent d'afficher le nombre d'indivisaires et de porteurs de parts concernés par les indivisions forestières et les groupements forestiers ! **Que cette armée de sympathisants se déploie afin d'assurer une participation active** dans tous les lieux où il est question de forêt. Soyons fiers de cette forêt vers laquelle tous les yeux se braquent.

Arnaud MICHAUT - FRANSYLVA 54

Parlons forêts Grand Est n°20 - Mars 2024



## Importants investissements dans les scieries vosgiennes en 2023 et 2024

Après la Scierie Lemaire à Moussey et la Petite Raon (voir article *Le Bois International* du 11/01/2024), la société Gaiffe, disposant d'une scierie située à Jussarupt, vient de réaliser un investissement important sur le site de Champ le Duc, près de Bruyères dans les Vosges, où sont installés ses ateliers de raboterie.



Sur un terrain de 20 ha, vient de voir le jour un ensemble industriel (investissement de 62 millions d'euros) comprenant **une scierie de petits et moyens bois** équipée d'un Canter Hew Sav, **une scierie de gros bois** Primultini, et aussi des séchoirs d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup> alimentés par une chaufferie de 8 MW brûlant des connexes de sciage ; une cogénération de 1,4 MW fournit en électricité l'ensemble, avec la possibilité de revendre l'excédent éventuel.

**La scierie de petits et moyens bois** est déjà opérationnelle et **peut scier des billons jusqu'à 10 cm fin bout. La capacité de production est de 220 000 m<sup>3</sup>/an** avec un rendement moyen de l'ordre de 50 %. Les 110 000 m<sup>3</sup> de sciages produits sont destinés à hauteur de 40 000 m<sup>3</sup> en interne pour la raboterie, 40 000 m<sup>3</sup> pour les lamellistes et l'ossature bois et 30 000 m<sup>3</sup> pour l'emballage.

La scierie de gros bois, d'une capacité de sciage de 30 000 m<sup>3</sup>/an, sera terminée très prochainement, étant précisé que la scierie de Jussarupt cessera son activité concomitamment. Ces gros volumes de la scierie de petits et moyens bois peuvent interroger, mais **il faut les mettre en regard de l'arrêt de l'approvisionnement bois ronds de la papeterie Norske Skog**, (elle n'emploiera plus que du bois recyclé). C'est d'ailleurs le service achat de Norske Skog (par sa filiale GV bois), avec son réseau et son expérience, qui assure les achats de billons pour la scierie Gaiffe, ainsi que pour l'usine de laine de bois Pavatex, située sur le site de Golbey. Ses achats sont effectués bord de route sur la base d'une grille de prix commune.

Le sciage de bois de petit diamètre laissera à disposition de l'industrie lourde (panneaux...) 50 % du volume de produits connexes (plaquettes et sciures) **tout en valorisant mieux la**

**meilleure partie des bois.**

Reste la question de l'essence : l'épicéa a encore de l'avenir en altitude, en particulier en mélange, et ses qualités sont indéniables, mais on ne peut douter de la diminution à plus ou moins court terme des volumes disponibles ; **le marché, aujourd'hui centré sur l'épicéa, devra accepter le sapin et aussi les résineux rouges.**

« Cet investissement permettra d'éviter les fuites de grumes vers les pays voisins, et d'approvisionner le marché français avec des produits locaux, plutôt que de faire appel aux bois du Nord » conclut Yves Gaiffe.

*Toutes nos félicitations à la famille Gaiffe pour ce remarquable investissement, une famille investie depuis 3 générations dans la filière bois vosgienne.*

Roger PERRIN

Président Fransylva 88

## Cours des bois : conjoncture en berne, avec des exceptions

Le marché du bois d'œuvre résineux est atone depuis 15 mois, les scieries ayant une activité minimale. Néanmoins certaines entreprises ont besoin de reconstituer des stocks, et des opportunités peuvent exister.

Pour les grumes feuillues, le marché est plus hétérogène :

**Chêne** : le tonneau continue à faire la course en tête, et les prix d'achat de la qualité « merrain » n'ont jamais été aussi élevés. Mais la demande concernant le

gros du volume, c-à-d les qualités intermédiaires (parquet en particulier), se tasse sérieusement ; la forte diminution du courant d'export vers la Chine accentue cette situation. Les qualités inférieures (traverses) trouvent facilement preneurs, mais cela ne se traduit pas encore par une consolidation des prix.

**Hêtre** : petit à petit depuis 15 ans, le cours du hêtre reprend un peu de couleur, en partie par de l'export au Maghreb, et à ce jour la mauvaise conjoncture ne

semble pas l'impacter. Les mauvaises conditions météorologiques, limitant les exploitations, participent sans doute au bon maintien des cours.

**Frêne** : Les résultats des dernières ventes ont été particulièrement bons pour cette essence, très demandée à l'export vers le Vietnam.

Enfin les cours du bois d'industrie, feuillus comme résineux, sont plutôt tournés à la hausse.

Didier DACLIN - Président Fransylva 57



## Après la plantation, quelles opérations réaliser ?

Une fois les plants mis en terre, l'affaire n'est pas encore gagnée. En effet, s'il est important de soigner les travaux de reboisement, le bon développement des plants nécessite ensuite la réalisation de travaux essentiels pour constituer un futur peuplement de qualité ! Devant l'importance de ces opérations, nous avons scindé cet article en 2 parties, la 2<sup>ème</sup> paraîtra dans le n° 21 de notre revue.

**Au préalable, rappelons quelques définitions des principales opérations post-plantation** (source : vocabulaire forestier AgroParis Tech, IDF, CNPF et ONF).

**Les regarnis** : Il s'agit d'une plantation destinée à combler les manques au sein d'un boisement ou d'un reboisement artificiel dont la réussite a été jugée partielle. Désigne aussi les plants utilisés pour cette opération.

**Les dégagements** : Interventions sylvicoles de maîtrise de la végétation concurrente et de dosage des essences dans de jeunes peuplements forestiers de hauteur inférieure à 3 m.



Plantation dégagée

Stéphane Asaël © CNPF

### Évaluer la reprise des plants et regarnir si nécessaire

Entre le mois de juin et l'automne qui suit la plantation, la proportion de plants vivants est estimée, soit par un comptage en plein (tous les plants) soit par échantillonnage (comptage d'un certain nombre de plants uniquement). Si le nombre de plants vivants n'est pas suffisant (moins de 80 % du nombre de plants installés initialement ou moins de 800 plants vivants/ha pour les plantations subventionnées) et/ou pas suffisamment bien répartis sur la



Débroussaillage sur 1 à 2 m de large

Denis Goisque © CoforOuest



Contrôle de la végétation concurrente

Louis-Adrien Lagneau © CNPF

zone reboisée, **il sera nécessaire de procéder à un remplacement de tout ou partie des plants morts**. Il n'est pas nécessairement utile de remplacer tous les plants morts, notamment en présence de semis naturels. Ces derniers contribueront à la diversification du futur peuplement.

### Cloisonner pour mieux circuler

Afin de faciliter la circulation, l'observation et les interventions au sein du peuplement, **des filets sylvicoles ou des cloisonnements sylvicoles peuvent être ouverts et entretenus**. La végétation y sera régulièrement supprimée par broyage ou débroussaillage sur 1 à 2 m de large. Certains de ces layons serviront de supports aux futurs cloisonnements d'exploitation.



Cloisonnement sylvicole

Sylvain Gaudin © CNPF

### Dégager pour limiter la concurrence

Le dégagement permet de favoriser le développement de certaines essences (essences objectif) en contrôlant la végétation concurrente, herbacée, semi-ligneuse ou ligneuse. La technique consiste à supprimer manuellement (avec une serpe ou un croissant) ou mécaniquement (débrousailluse) la végétation au niveau de la tête des plants pour leur apporter juste ce qu'il faut comme lumière et assurer leur croissance. La végétation doit toutefois être maintenue à proximité de la tige pour en assurer le gainage mais également pour la tenir éloignée de la dent du gibier. **Les dégagements sont à réaliser autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que les plants atteignent 3 m**. S'ils peuvent être réalisés toute l'année, intervenir après l'été permet de limiter les risques de brûlures des tiges en cas de fort ensoleillement. Lors des dégagements, les protections contre le gibier sont contrôlées et/ou remises en place, ou le répulsif est réappliqué (à suivre).

Alexandre FRAUENFELDER,  
Jules DUGUET - CNPF GE



# Dominique GEKIERE, une vie de peuplier

**Dominique, pas encore 60 ans mais déjà 35 années de peuplier ! Actuellement logisticien dans les produits pharmaceutiques, ce propriétaire s'est pris de passion pour cette essence qui sculpte le paysage de la Vallée de la Saulx dans la Marne, lieu où il a grandi.**



## Dominique, depuis quand êtes-vous propriétaire ?

Je suis devenu l'heureux propriétaire de mon 1<sup>er</sup> lot de parcelles forestières, il y a 35 ans. Je possède aujourd'hui plus de 150 ha. À l'époque, pépiniériste spécialisé dans le peuplier, j'ai débuté avec la production d'interaméricains (beaupré...). Puis la rouille est arrivée, m'obligeant à m'orienter vers d'autres variétés : A4a, flévo, I214, triplo... J'ai été contraint de cesser cette activité avec le passage sous « licence » des peupliers comme le koster par exemple, la taille de la pépinière n'étant pas suffisante pour supporter le surcoût de production induit.

## Quelle était votre principale motivation ?

Devenir propriétaire forestier ! Mais également participer activement à la reconstitution des peupleraies dans de nombreuses parcelles de notre vallée, laissées à l'abandon par des populicul-

teurs souvent démotivés. Ce phénomène de découragement lié au manque de rentabilité à l'époque, a été accentué avec la rouille et les dégâts de la tempête de 1999. Beaucoup de propriétaires n'ont pas souhaité réinvestir dans leurs parcelles.

## Pour vous, quels sont actuellement les freins à la populiculture ?

Je m'interroge, tout comme de nombreux propriétaires, sur les effets de l'évolution du climat sur les arbres. En effet, j'ai sur ma propriété des parcelles situées sur des stations fraîches. Quel sera l'avenir du peuplier dans 40 ans, soit dans 2 révolutions ? L'investissement sera-t-il encore pertinent ? Faudra-t-il changer d'essences ? Des questions délicates aujourd'hui !

“ **Je m'interroge, tout comme de nombreux propriétaires, sur les effets de l'évolution du climat sur les arbres.** ”

Les cervidés sont aussi un problème majeur en populiculture. Les dégâts de casse, de frottis ou d'écorçage sont de plus en plus récurrents sur nos peupleraies.

Le morcellement de la propriété est un frein en Vallée de la Saulx, comme dans d'autres vallées. L'acquisition pour le regroupement des parcelles n'est pas simple. Je trouve regrettable qu'un système d'aide au regroupement de parcelles ou de participation aux frais notariés n'ait pas été mis en place sur l'ex Champagne-

Ardenne. Ce dispositif aurait permis d'aller plus vite et encore plus loin dans le regroupement en unité de gestion raisonnable.

## Comment avez-vous fait connaissance des instances de la forêt privée ? Que vous ont-elles apportées ?

J'ai connu le CRPF Champagne-Ardenne lorsque j'ai commencé mon activité de pépiniériste. Nous participions à des journées de formation pour les propriétaires forestiers. Au fil des années, la communication sur le peuplier s'est tarie. Depuis ces 4 dernières années, sous l'impulsion du CNPF Grand Est, accompagné par l'interprofession Fibois Grand Est, le Plan Peuplier Régional Grand Est a redynamisé la filière populicole grâce au soutien financier de la Région mais aussi par la

présence d'une industrie performante du déroulage et du sciage. J'ai ainsi pu profiter des aides « Merci le peuplier » et des conseils du technicien peuplier du CNPF Grand est. Ce dernier m'a conseillé pour diversifier mes cultivars. J'ai approfondi et actualisé mes connaissances populicoles. Ce domaine évolue très vite sur l'aspect technique mais aussi sur la législation notamment en matière d'obligations du propriétaire.

*Propos recueillis par  
Jules DUGUET*

*Technicien forestier CNPF GE*



# Des nouvelles de la population palatino-vosgienne de lynx

## La réintroduction de lynx dans le Pfälzerwald

Dans la forêt du Palatinat, un programme de réintroduction de lynx, porté par la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat, a eu lieu entre 2015 et 2021. L'objectif de ce programme était de constituer un noyau de population viable de lynx dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald. **Au total 20 lynx**, 12 femelles et 8 mâles provenant de Suisse et de Slovaquie **ont été lâchés dans la partie Nord de ce massif**, à une quarantaine de kilomètres de la frontière française. Chaque animal lâché a été équipé d'une puce électronique et d'un collier GPS permettant de suivre ses déplacements durant une à deux années. Au-delà du suivi GPS, la poursuite du monitoring est assurée par la pose de pièges photographiques et par la recherche d'indices de présence tels que des empreintes, des poils ou des restes de proies. À côté de la réintroduction et du suivi des animaux, un im-

portant travail de communication et de concertation avec les acteurs concernés a été réalisé, afin d'améliorer l'acceptation du retour de ce grand prédateur sur le territoire.

**Plusieurs naissances ont pu être documentées : entre 2017 et 2023 une trentaine de jeunes ont été détectés.**

## Situation actuelle du lynx dans le Pfälzerwald et dans le massif des Vosges

L'aire de répartition de cette nouvelle population s'est étendue progressivement sur l'ensemble du Pfälzerwald, puis s'est prolongée côté français. Dès 2017, un 1<sup>er</sup> lynx nommé Arcos a traversé la frontière pour se rendre dans les Hautes-Vosges. **À partir de 2019, d'autres individus s'installent durablement côté français** et c'est en 2020 qu'une femelle, Lycka, établit son territoire dans les Vosges du Nord. **En 2023, 11 lynx adultes ont été détectés dans la forêt palatine**

**et 10 dans le massif des Vosges**, dont 6 dans les Vosges du Nord et 4 dans les Hautes-Vosges. La grande majorité des lynx du massif des Vosges sont issus des réintroductions dans le Pfälzerwald. Par ailleurs, plusieurs naissances ont pu être documentées : entre 2017 et 2023 une quinzaine de cas de reproductions et une trentaine de jeunes ont été détectés. Cependant, le taux de mortalité des jeunes lynx est très élevé (50 à 75 %), et le développement de la population dans ce massif reste encore limité et fragile.

## Analyse des données GPS des colliers émetteurs

Les données de localisation GPS obtenues grâce aux colliers émetteurs des lynx ont permis d'analyser leurs déplacements, de délimiter leurs territoires et d'en connaître davantage sur le comportement de ces animaux. Ainsi, la femelle Lycka, lâchée dans le Palatinat le 20 mars 2020, est arrivée dans les Vosges du Nord 10 jours plus tard et **occupe actuellement un vaste territoire de près de 200 km<sup>2</sup> dans le secteur de La Petite-Pierre**. L'analyse des données GPS a montré que l'intervalle de temps entre 2 captures de grandes proies est en moyenne de 8 jours et la distance moyenne entre 2 proies successives est de 8 km, lorsque la femelle n'a pas de jeune. Accompagnée de jeunes, la durée moyenne entre 2 captures successives est réduite à 4,7 jours et la distance moyenne entre 2 proies est de 2 km. Les principales proies des lynx sont les chevreuils, mais aussi des faons de cerf et des chamois dans les Hautes-Vosges.



Jeunes de «Lycka» nés dans les Vosges du Nord

Vivien Stat © OFB

Christelle SCHEID

Partenaire du Plan Régional d'Actions Lynx

Parlons forêts Grand Est n°20 - Mars 2024



# Retour sur les 2<sup>èmes</sup> Assises des forêts et du bois du Grand Est

Professionnels du bois ou de la forêt, élus, chercheurs, étudiants, naturalistes, citoyens... Nombre d'entre nous partagent un grand attachement aux forêts et au bois. Pourtant, face aux changements climatiques, ils révèlent leur fragilité. Produire, préserver, accueillir, qu'attendons-nous des forêts ? Sont-elles toujours en capacité d'y répondre ? Comment pouvons-nous agir collectivement pour les y aider ?

C'est sur cette invitation que Des Hommes et Des Arbres et FIBOIS Grand Est ont donné rendez-vous à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir des forêts et du bois en Grand Est les 13 et 14 décembre 2023 au Centre Prouvé à Nancy. Plus de 450 personnes étaient réunies à cette occasion.

## 2 jours d'événements

Grâce à une diversité d'intervenants, de discours et de points de vue, la première journée a permis à chacun de développer ses connaissances, d'écouter le point de vue des autres, de s'imprégner de l'esprit des Assises avant de se lancer dans les travaux de groupe.

Le deuxième jour, autour de tablées multi-parties prenantes, les participants ont établi collectivement 73 propositions pour l'avenir des forêts et du bois en Grand Est.

## 6 mois de participation

Ces 2 journées d'assises sont venues ponctuer 6 mois de participation. En effet, une démarche participative ambitieuse a été mise en place au préalable, pour permettre à tous ceux qui souhaitaient contribuer, professionnels ou non, de formuler des questions et propositions. En charge de la construction et de la mise en œuvre de cette démarche participative, Des Hommes et Des Arbres a lancé en mai 2023 les rencontres Forêts Liées. Une animation de 2 heures laissant place aux expressions et aux questionnements, ouverte à tous les niveaux de connaissances, qui amène les participants à se questionner sur l'avenir des forêts et de leurs usages dans un contexte de changements climatiques. 59 rencontres ont permis de recueillir 420 questions et 419 propositions auprès de 572 personnes, qui sont venues alimenter les 2 jours de nos Assises.

## Inauguration des nouvelles installations de la scierie Huberlant



Site de la scierie Huberlant Cormicy (51)

Cédric Luneau © Fibois GE

Installée à Cormicy, près de Reims, la scierie Huberlant a inauguré l'année dernière, en présence de nombreux élus et d'une quarantaine de représentants de la filière forêt-bois, ses nouvelles installations dédiées à la transformation des bois feuillus.

Cet établissement maintient une dynamique d'investissement régulière depuis plus de 90 ans, lui permettant aujourd'hui de transformer annuellement plus de 70 000 m<sup>3</sup> de grumes. La scierie Huberlant dispose d'équipements uniques en France, dont 3 lignes de sciages pouvant travailler simultanément, ainsi qu'un parc à grumes de dernière génération. Dans une période d'incertitudes face aux effets du changement climatique, cette stratégie de développement permet ainsi à la scierie de s'adapter à ce que les forêts locales sont en mesure de produire, tout en maintenant son positionnement sur les marchés.

Ces propositions vont être adressées aux organisations susceptibles de les mettre en œuvre, en 1<sup>er</sup> lieu la Préfecture de Région et le Conseil Régional.

Mathieu RUILLET

Association DHDA

## Mentions légales

Publié par la délégation régionale Grand Est du Centre National de la Propriété Forestière - 41 avenue du Général de Gaulle - 57050 LE BAN SAINT MARTIN - grandest@cnpf.fr. Ce journal d'information forestière est réalisé par le CNPF Grand Est et par l'UFGE-FRANSYLVA.

Directeur de la publication : Vincent OTT - Rédacteur en chef : Stéphane ASAËL (par interim)

Mise en page : Béatrice MOLINIER - Photo de couverture : François Xavier VALENGIN © CNPF

Impression : L'imprimerie moderne à Pont-à-Mousson (54) - Numéro tiré à 18 000 exemplaires • ISSN : 2555-4654 - Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution Labellisé Imprim'Vert

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CNPF en indiquant vos coordonnées.



IMPRIMERIE MODERNE

